Conseil Municipal

Séance du Vendredi 3 Juillet 2020 Convocation du 29 Juin 2020

Ordre du jour

- Election du maire
- Fixation du nombre d'adjoints
- Election du ou des adjoints
- Fixation des indemnités du Maire et des Adjoints
- Délégations consenties au Maire et aux Adjoints
- Nomination des délégués aux syndicats
- Composition des commissions
- Vote des Taxes Locales

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 03 Juillet 2020 à 20h sous la présidence de Monsieur GAUCHARD Denis.

Assistaient à la séance : M. Pascal CAMUSET, M. Eric PEZET, M. Jean-Paul DE ALMEIDA, M. Frédéric PENOT, Mme Sylvie GUISARD, Mme Sophie MENARD, Mme Sandrine GAY, M. Marc FABRY, Mme Sylvie FAYOL, M. Denis GAUCHARD

Absents excusés : Mme Elodie MANGÉ

Monsieur Frédéric PENOT été élu secrétaire de séance.

❖ ELECTION DU MAIRE DELIBERATION N°0770192000009

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur GAUCHARD Denis le doyen d'âge, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procèsverbaux des élections et a déclaré installés :

M. Pascal CAMUSET, M. Eric PEZET, M. Jean-Paul DE ALMEIDA, Mme Sylvie GUISARD, M. Frédéric PENOT, Mme Sylvie GUISARD, Mme Sophie MENARD, Mme Sandrine GAY, M. Marc FABRY, Mme Sylvie FAYOL, M. Denis GAUCHARD, Mme Elodie MANGÉ dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Frédéric PENOT

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidatures, il est procédé au déroulement du vote. Deux candidats se sont présentés : M. Pascal CAMUSET et M. Marc FABRY

Élection du maire:

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 10
bulletins blancs ou nuls : 1
suffrages exprimés : 9
majorité absolue : 6

Ont obtenu:

- M. CAMUSET Pascal: 8 voix - M. Marc FABRY: 1 voix

M CAMUSET Pascal ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

M CAMUSET Pascal a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

❖ FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS DELIBERATION N°0770191900010

Monsieur le maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité.

Décide de créer 2 postes d'Adjoints au Maire.

❖ ELECTION DU OU DES ADJOINTS DELIBERATION N°0770191900011

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Feuillet N°

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel à candidatures, il est procédé à l'élection. Trois candidats se sont présentés : M. Marc FABRY, M. Jean-Paul DE ALMEIDA et M. Eric PEZET.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

ELECTION 1ER ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins: 10

À déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu:

- M. DE ALMEIDA Jean-Paul 0 voix
- M. FABRY Marc 1 voix
- M. PEZET Eric 9 voix
- M. PEZET Eric ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) adjoint.

ELECTION 2ème ADJOINT

Après un appel à candidatures, il est procédé à l'élection. Deux candidats se sont présentés : M. Marc FABRY, M. Jean-Paul DE ALMEIDA.

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 10

À déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu:

- M. DE ALMEIDA Jean-Paul 5 voix
- M. FABRY Marc 5 voix

COMMUNE DE BALLOY

Feuillet N°

2e tour de scrutin

Nombre de bulletins : 10

À déduire : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 6

Ont obtenu:

M. DE ALMEIDA Jean-Paul 3 voix

- M. FABRY Marc 5 voix
- M. PEZET Eric 1 voix

3^e tour de scrutin

Nombre de bulletins: 10

Ont obtenu:

- M. DE ALMEIDA Jean-Paul 5 voix
- M. FABRY Marc 5 voix

- M. DE ALMEIDA Jean-Paul et M. FABRY Marc ayant obtenu chacun 5 voix, M. FABRY Marc étant le plus âgé des candidats, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

❖ FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS DELIBERATION N°0770192000012

Le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer; Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L. 2123-24 ;

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximums et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints ;

Considérant que la commune compte 330 habitants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide** d'une délibération annuelle et nominative n'est pas nécessaire si les conditions suivantes sont remplies. En début de mandat, une délibération fixe le montant de l'indemnité allouée au maire, non pas en Euros, mais en pourcentage du terme de référence (traitement de l'indice brut terminal de Séance du 03 Juillet 2020

Page 4/8

l'échelle indiciaire de la fonction publique). Chaque année, des crédits suffisants seront à prévoir au budget communal et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

Maire : 25.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1° adjoint : 9.90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 2° adjoint : 9.90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité les indemnités du Maire et des Adjoints.

DELEGATION CONSENTIES AU MAIRE DELIBERATIONN°0770192000013

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences ;

Considérant que les attributions du Maire doivent être précisées ;

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire 25 délégations de l'article L.2122-22.

❖ DELEGATIONS CONSENTIES AUX ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du conseil municipal;

❖ NOMINATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DELIBERATION N°0770192000014

SIRMOTOM: Titulaire: Mr CAMUSET Pascal Suppléant: Mme FAYOL Sylvie

SMBVA: Titulaire: Mr PENOT Frédéric Suppléant: Mme MENARD Sophie

S2E77: Titulaire: Mme MENARD Sophie Suppléant: Mr FABRY Marc

❖ <u>DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION</u> <u>DELIBERATION N°0770192000015</u>

Titulaires : Mr CAMUSET Pascal et Mr FABRY Marc Suppléants : Mr PEZET Eric et Mr PENOT Frédéric

❖ COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DELIBERATION N°0770192000016

Titulaires : Mr PENOT Frédéric, Mme GUISARD Sylvie, Mme MANGÉ Elodie Suppléants : Mme FAYOL Sylvie, Mr GAUCHARD Denis, Mr DE ALMEIDA Jean-

Paul

❖ DELEGUES SYNDICAT SDESM DELIBERATION N°0770192000017

Titulaires: Mr GAUCHARD Denis et Mr PEZET Eric

Suppléants : Mr DE ALMEIDA Jean-Paul

❖ VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2020 DELIBERATION N°0770192000018

M. le Maire a remis copie de « L'Etat de notification des Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales pour 2020 » établi par la Direction Départementale des Finances Publiques. Sur proposition du maire, le conseil, à l'unanimité, accepte de ne pas augmenter le taux de fiscalité pour cette année.

Le produit attendu de la fiscalité directe locale est de

Avec pour taux de référence :

Taxe foncière (bâti)13.82 %Taxe foncière (non bâti)34.09 %CFE (Contribution foncière des Entreprises)12.73 %

❖ NOMINATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS

1. Commission finance et appel d'offre :

Mr Pascal CAMUSET Adjoint Titulaire : Mr PEZET Eric Adjoint Suppléant : Mr FABRY Marc

Titulaires: Mr PENOT Frédéric, Mme GUISARD Sylvie, Mme MANGÉ

ELODIE

Suppléants: Mme FAYOL Sylvie, Mr GAUCHARD Denis, Mr DE ALMEIDA

Jean-Paul

2. Commission Communication / Evénementielle

Mr Pascal CAMUSET, Maire, Adjoint Titulaire: Mr PEZET Eric Adjoint

Suppléant : Mr FABRY Marc

Titulaires: Mme FAYOL Sylvie, Mme GUISARD Sylvie

Suppléants: Mr GAUCHARD Denis, Mr DE ALMEIDA Jean-Paul

3. Commission cadre de vie et travaux

Mr Pascal CAMUSET, Maire, Adjoint Titulaire: Mr FABRY Marc Adjoint

Suppléant : Mr PEZET Eric

Titulaires: Mme MANGÉ Elodie, Mme MENARD Sophie

Suppléants: Mr DE ALMEIDA Jean-Paul, Mme GUISARD Sylvie

4. Commission affaire du personnel

Mr Pascal CAMUSET, Maire, Adjoint: Mr PEZET Eric Adjoint: Mr FABRY

Marc

Titulaire : Mme GUISARD Sylvie Suppléant : Madame GAY Sandrine

5. Commission scolaire

Mr Pascal CAMUSET, Maire Titulaire: Mme GAY Sandrine

6. Commission administrative de révision des listes électorales

Mme GUISARD

7. Commission des impôts fonciers

Mr CAMUSET Pascal Mme GUISARD Sylvie Mr PENOT Frédéric

***** QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 15.

Table des Délibérations

*	ELECTION DU MAIRE DELIBERATION N°07701920000091
*	FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS DELIBERATION N°0770191900010. 2
*	election du ou des adjoints DELIBERATION N°0770191900011
*	fixation des indemnites du maire et des adjoints DELIBERATION
$N^{\circ}0$	77701920000124
*	DELEGATION CONSENTIES AU MAIRE DELIBERATION N°0770192000013
	5
*	DELEGATIONS CONSENTIES AUX adjoints
*	nomination des delegues au syndicat de la communaute de communes
	LIBERATION N°0770192000014
	delegues au syndicat MIXTE D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION
DE	LIBERATION N°0770192000015
*	COMMISSION D'APPEL D'offres DELIBERATION N°0770192000016
*	DELEGUES SYNDICAT SDESM DELIBERATION N°07701920000176
*	VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2020 DELIBERATION N°0770192000018 . 6
*	NOMINATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS 6
*	OUESTIONS DIVERSES

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires Après dépôt en Sous-Préfecture le et publication ou notification le

suivent les signatures :

COMMUNE DE BALLOY

Feuillet N°

Mr Pascal CAMUSET	Mr Jean-Paul DE ALMEIDA
Mr PEZET Eric	Mme Sylvie GUISARD
Mr FABRY Marc	Mr Frédéric PENOT
Mme Sophie MENARD	Mme Sandrine GAY
Mme Sylvie FAYOL	Mme Elodie MANGÉ
Mr Denis GAUCHARD	name Broke van 1.02